

# La violence cachée de l'aide au suicide

●●● **Yvan Mudry**, Lausanne  
Journaliste et traducteur<sup>1</sup>

Un sondage surprenant, selon lequel 75 % des Suisses seraient favorables à la mort à la carte,<sup>3</sup> a été publié ce printemps. Comment répondre aux partisans d'une banalisation de l'aide au suicide dans une culture où les arguments traditionnels réprouvant la mort volontaire ne portent plus ?<sup>4</sup>

La première chose à faire est de recentrer le propos. Il faut cesser d'en appeler à la raison désincarnée, qui n'a rien à opposer aujourd'hui à la liberté : liberté de refuser la souffrance, le non-sens ou la solitude, liberté de mettre fin à ses jours et liberté d'aider quelqu'un à mourir, de lui fournir une substance

létale. Il faut quitter le terrain miné de la pensée abstraite, qui ne rend pas justice à la complexité de l'expérience humaine. Il faut en revenir au concret et se disposer de tout son être à entendre les appels contradictoires formulés dans ce face-à-face où quelqu'un tend un poison à une personne qui veut mourir.

Dans cette situation tout à fait particulière, les multiples messages à décrypter ne sont de loin pas tous formulés oralement. Les corps des personnes présentes s'expriment à coup sûr, les poitrines, les mains, les yeux, les visages, et tous disent des choses aussi lourdes de sens que les langues. Des peurs se font à coup sûr entendre, et des interdits, et la volonté d'aller au-delà, dans des gestes qui n'ont rien d'ordinaire. Comment savoir ce qui se dit là, sous une forme qui n'a sa place sur aucun formulaire ni dans aucun dialogue usuel, à fortiori avec le représentant d'une organisation impersonnelle ? Comment en parler ? Pour mettre des mots sur le drame silencieux qui se joue, impossible de faire l'économie d'un discours. Il faut donc se fier à ce que les plus fins « décrypteurs » de face-à-face ont pu mettre en lumière, Emmanuel Lévinas notamment.

société

*L'aide au suicide fait à nouveau parler d'elle. Une initiative populaire demandant que les organisations qui prodiguent cette aide puissent opérer dans les EMS a été déposée dans le canton de Vaud et, à Berne, le dossier a été réouvert.<sup>2</sup> Ces événements véhiculent subrepticement ce message : la pratique actuelle, reconnaissant à des organisations le droit d'accorder ce type d'aide, passe pour une avancée sociale à laquelle seuls des esprits rétrogrades pourraient s'opposer. N'y a-t-il rien de sensé à dire à ceux qui veulent « institutionnaliser » l'aide au suicide ?*

- 1 • Auteur, notamment, de *Mots qui tuent, mots qui sauvent*, Labor et Fides, Genève 2005, 138 p.
- 2 • Actuellement, l'aide au suicide est autorisée ou plutôt n'est pas punie en Suisse lorsqu'il n'y a pas de mobile égoïste. La disposition légale de référence est l'article 115 du *Code pénal* : « Celui qui, poussé par un mobile égoïste, aura incité une personne au suicide ou lui aura prêté assistance en vue du suicide, sera, si le suicide a été consommé ou tenté, puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire. »
- 3 • Cf. *L'Hebdo*, Lausanne, 09.04.2009.
- 4 • Difficile aujourd'hui d'argumenter sur la place publique en disant simplement que « nous sommes les intendants et non les propriétaires de la vie que Dieu nous a confiée » et que « la coopération volontaire au suicide est contraire à la loi morale » (*Catéchisme de l'Église catholique*, n° 2280 et 2282).

## L'appel du visage

Que montre le philosophe, à la suite de la grande tradition ? Que lorsque deux personnes sont l'une devant l'autre, cet interdit est formulé : ne me fais pas de mal. Comment l'une et l'autre en prennent-elles conscience ? En s'avisant spontanément de la nudité du visage de leur vis-à-vis. De ce visage, peau nue, immédiatement vulnérable, à portée de coup, monte, comme un ordre, un appel à la non-violence. De là le « tu ne tueras pas » et, par conséquent, le « tu ne seras pas complice d'une mort ». Lévinas affirme ainsi que « le "tu ne tueras point" est la première parole du visage ».<sup>5</sup>

Cette invitation impérieuse, on peut maintenant s'interroger, comment ne serait-elle pas formulée par la personne qui demande un poison ? Et comment celle qui prête son concours ne l'entendrait-elle pas ? Les questions sont d'autant plus légitimes que le vivant tend à se défendre farouchement, par tous les moyens, contre la mort, car « résister à la mort, tel est le propre du vivant ».<sup>6</sup>

Oui, comment une chair au bord du gouffre ne crierait-elle pas sa volonté de vivre ? Pour qui ne ferme pas son oreille à ce cri inarticulé, l'évidence apparaît : impossible de s'en tenir en toute sérénité à la requête formulée oralement par une personne en état de faiblesse. Un doute subsiste, comme une impossibilité d'être certain que cette demande n'est pas doublée d'une autre demande, appelant cette fois à porter secours, par sa présence et par ses soins, à un semblable en péril. Ce doute engendre une incertitude sur la qualité de son écoute, sur sa capacité d'entendre vraiment ce que dit l'autre et d'y apporter la réponse convenable.

Un phénomène bien connu en témoigne : la mauvaise conscience de ces hommes et de ces femmes qui ont côtoyé des personnes qui se sont suicidées et ont regretté de ne pas en avoir fait plus pour empêcher leur mort.

## Fragile liberté

Difficile ainsi d'être certain qu'il n'y a pas insensibilité à un appel secret d'autrui, et par conséquent violence, quand il y a aide au suicide. C'est pourquoi celle-ci est forcément un acte tragique, un dernier recours dramatique qui relève du don à corps perdu, où la personne qui fournit son concours n'obtient rien en retour et porte à jamais le poids de son acte.

C'est aussi pourquoi cette aide peut difficilement être confiée à des « professionnels », lesquels ne prennent pas volontiers en compte les requêtes contraires aux buts de l'organisation pour laquelle ils travaillent. Qui peut se persuader qu'un représentant d'Exit ou de Dignitas fasse vraiment droit à l'embarras d'une personne qui l'a sollicité, mais qui, au dernier moment, hésite ou ne veut plus mourir ?

En matière d'assistance au décès, la réserve est d'autant plus de mise que la liberté invoquée est une notion controversée. S'il existe des actes libres, ceux-ci ne peuvent pas être qualifiés comme tels de l'extérieur. Il ne suffit pas qu'une personne prétende agir en toute autonomie ou qu'elle ait apposé

5 • **Emmanuel Lévinas**, *Ethique et infini. Dialogues avec Philippe Nemo*, Fayard/Radio-France, Paris 1982, p. 83.

6 • **Jacqueline Russe et Clotilde Leguil**, *La pensée éthique contemporaine*, PUF, Paris 2008, pp. 83-84.

sa signature sur un document pour que son acte ne soit pas le fruit d'une contrainte sournoise. Lorsque quelqu'un demande qu'on l'aide à mourir, comment être sûr qu'il ne le fait pas parce qu'on lui a dit que c'était une manière exemplaire d'agir et qu'il serait ainsi assuré de mourir dans la dignité ? Comment être sûr que son acte ne résulte pas d'une peur plus forte que lui, d'un désespoir impossible à surmonter à ses yeux, d'un enchaînement auquel il n'y a plus moyen de se soustraire ? La problématique est complexe. Mais, assurément, la liberté ne fait pas bon ménage avec le suicide. Une récente étude<sup>7</sup> le montre indirectement. Elle indique, entre autres, que 90 % des personnes qui mettent fin à leurs jours pourraient souffrir d'un trouble psychique. Une question se pose sur-le-champ : une personne déprimée, plus ou moins âgée, qui en finit avec la vie, est-elle maîtresse de ses choix ? On peut en douter.

L'étude montre aussi autre chose : les professionnels du secteur de la santé, et notamment les anesthésistes, risquent plus que les autres de se suicider. Autant dire que l'accès à des substances létales a un impact non négligeable sur la volonté d'en finir. Au vu de ces clarifications, on peut légitimement se demander si la mise à disposition d'un poison par une organisation, loin d'ouvrir un nouvel espace de liberté, ne pousse pas certaines personnes à mettre fin à leurs jours.

7 • Article de la revue *The Lancet*, mentionné dans *Le Temps*, Lausanne 18-19.04.2009.

## La main de l'autre

L'aide au suicide fait subir un étrange traitement à la relation. Dès l'enfance, la main de l'autre est celle qui donne le pain, soigne la plaie, essuie les larmes, conduit à autrui. Comment cette même main pourrait-elle, sans se renier, faire précisément le contraire, soit tendre un poison ?

Il en va de même au niveau de la collectivité. Les pouvoirs publics prennent en partie le relais des proches en garantissant, à leur niveau, l'intégrité des personnes, en les aidant de différentes manières à participer à la vie commune et en les protégeant contre toutes sortes de risques. Leur action ne perdrait-elle pas toute cohérence s'ils accordaient une quelconque caution à l'aide au suicide, synonyme d'exclusion définitive de la société ?

Je nais à moi-même grâce aux autres. Ce sont eux qui, en me reconnaissant comme interlocuteur, en me faisant une place parmi eux, m'offrent à moi-même. Si j'ai tant reçu d'eux, qui ont tout fait pour que je vive et puisse faire

société

*Le lien de la main*



partie de leur société, ne leur suis-je pas à jamais redevable ? Puis-je dès lors leur demander de m'aider à mourir sans jeter une ombre sur tout ce qu'ils ont fait ? Puis-je leur dire : la vie est vaine, vous ne pouvez plus rien pour moi, quand leur présence même témoigne de leur bienveillance ? Comment puis-je préférer une requête contraire à la demande première, respectueuse de l'autre : soutenez-moi encore dans mon existence, ne me laissez pas seul ? Oui, comment puis-je demander à quelqu'un de m'aider à mourir quand mon visage, encore une fois, crie : ne me fais pas de mal ? Quand tout mon corps appelle un secours - mais pas la fin, qu'il accueillera à son heure.

## Une vision tronquée du monde

Si tant de questions se posent, comment se fait-il que l'aide au suicide proposée par des organisations suscite aussi peu d'opposition dans notre société ? Parce qu'elle s'inscrit naturellement dans la vision du monde ambiante, il faut bien le reconnaître. En effet, qu'est-ce qui est au centre de cette vision du monde, qui est une « mise en sens » de l'expérience humaine ?

Hannah Arendt l'a montré : c'est la fabrication, conçue comme activité cardinale de l'homme, devenu *homo faber*, qui permet « d'édifier un monde fait de main d'homme (...) après avoir détruit une partie de la nature ».<sup>8</sup> Selon cette approche, l'homme est seigneur et maître non seulement du monde, mais encore de soi et de ses actes.

Tout est instrumentalisé, tout devient simple moyen. N'a de sens que ce qui est utile et le marché constitue le plus important des lieux publics.

On comprendra facilement que dans un tel environnement, où le donné peut être détruit joyeusement, où les corps ne sont que des outils et où tout se règle par contrat, le suicide ne pose guère de problème, ni l'aide au suicide. Que penser de cette vision du monde ? Avant tout, qu'elle ne répond pas au vécu personnel. En effet, qui ne voit réellement en soi qu'un moyen ? Qui n'a jamais perçu, à l'heure de l'épreuve, un appel à vivre plus fort que tout calcul, émanant du plus profond de lui ? L'expérience quotidienne enseigne que ni soi ni les autres ni la nature ne sont des matériaux utilisables à n'importe quelle fin.

La crise économique l'a une nouvelle fois montré : l'être humain n'est maître ni de son existence personnelle ni de l'histoire. Autant dire que la « mise en forme » du monde prévalant dans nos sociétés, qui légitime une banalisation de l'aide au suicide, est biaisée. Et qu'elles sont donc largement déraisonnables, les raisons invoquées par les tenants d'une institutionnalisation de cette aide. Un tel message est-il vraiment impossible à faire passer ?

**Y. M.**

8 • **Hannah Arendt**, *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, Paris 1983, p. 191.